

LOI N° 05 02 2 /DU

30 MAI 2005

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 05-002/P-RM
DU 07 MARS 2005 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD
DE PRET, SIGNE A TUNIS LE 05 NOVEMBRE 2004 ENTRE LA
REPUBLIQUE DU MALI ET LE FONDS AFRICAIN DE
DEVELOPPEMENT (FAD), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE CONTINENTALE.

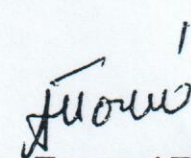
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 13 mai 2005 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article Unique : Est ratifiée l'Ordonnance n° 05-002/P-RM du 07 mars 2005 autorisant la ratification de l'Accord de Prêt, signé à Tunis le 05 novembre 2004 entre la République du Mali et le Fonds Africain de Développement (FAD), pour le financement du Projet d'Appui au Développement de la Pêche Continentale.

Bamako, le 30 MAI 2005

Le Président de la République,


Amadou Toumani TOURE

